



## Liste de pièces à fournir pour établir ou renouveler une carte d'identité

Un formulaire « Cerfa » doit obligatoirement être rempli dans son **intégralité**

### **Pièces à fournir :**

- 2 photos d'identité identiques en couleur de moins de 3 mois
- Ancienne carte d'identité (pour un renouvellement) + photocopie recto-verso
- Acte de naissance original (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois ou passeport (original + photocopie) en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + photocopie)
  - **Au nom de l'intéressé(e)** (impôts locaux, EDF, téléphone ...)
  - **Pour les personnes hébergées** chez un particulier ou domiciliées chez leurs parents : justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergent + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant et l'attestation de l'hébergement
  - **Pour les mineurs** : la pièce d'identité du parent déposant la demande (en cas de garde alternée : copie de la CNI + justificatif de domicile de l'autre parent ; en cas de divorce : le jugement définitif).
- Timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol : achat dans les bureaux de tabac, à la trésorerie ou en ligne sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr>

### CAS PARTICULIERS

- **Pour les femmes récemment mariées** : fournir un acte de mariage de moins de 3 mois.
- **Pour les femmes divorcées** qui souhaitent conserver le nom de l'ex époux en nom d'usage, apporter le jugement de divorce.
- **Pour les femmes veuves** qui souhaitent conserver le nom de l'ex époux en nom d'usage, apporter la copie intégrale de l'acte de décès de l'époux de moins de 3 mois.
- **1<sup>ère</sup> demande suite à l'acquisition de la nationalité française** : certificat de nationalité française ou décret de naturalisation + acte de naissance délivré par le Service Central d'Etat Civil de moins de 6 mois.
- **1<sup>ère</sup> demande pour un enfant mineur né de parents français nés à l'étranger** : certificat de nationalité française ou décret de naturalisation + acte de naissance délivré par le Service Central d'Etat Civil de moins de 6 mois du parent demandeur.

### **En cas de perte**

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois ou copie du passeport valide.

**Pré-demande en ligne : [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)**

# **Service des Passeports et des Cartes d'Identité**

Nous vous accueillons :


Lundi	8h30 – 12h00	13h30 - 17h00
Mardi	8h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mercredi	8h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Jeudi	8h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Vendredi	8h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Samedi	8h30 – 12h00 ( <b>uniquement à la Police Municipale</b> )	

**L'enregistrement de votre demande de titre d'identité s'effectuera sur rendez-vous au vu d'un dossier complet aux bureaux situés :**

## **A la Police Municipale**

4, rue Saint Antoine – ETAMPES


 01.64.92.10.31

 01.64.92.10.32

## **et à la Mairie-Annexe de Guinette**

1 rue des Noyers Patins - ETAMPES

du lundi au vendredi

 01.60.80.96.97